

## Litige avec EURO ASSURANCES

## Par arthus\_78, le 27/08/2014 à 08:01

J'ai un litige en cours avec Euro Assurance suite a une résiliation non justifiée (pas de raison valable prouvée) 3 semaines après la conclusion d'un contrat et sans avoir été informé par autre voie qu'une lettre recommandée reçu 5 jours avant l'échéance que cette société m'impose.

J'avais utilisé initialement cette compagnie pour un véhicule enregistré au nom de mon épouse étrangère ne disposant pas de permis français.

Comme celle ci n'a pas obtenu le permis français dans les delais prescrits il m'avait été proposé d'assurer le vehicule avec mon nom comme conducteur déclaré et ai donc souscrit un nouveau contrat avec paiement a la clé de deux mois d'assurance plus les frais.

Et mauvaise surprise 3 semaines aprés l'entrée en fonctionnement du nouveau contrat a la reception cet avis de resiliation invoquant l'omission ou la declaration inexacte de ma part ( art L 113-9 ) que je ne reconnais pas et que EURO ASSURANCE ne peut prouver.

Bon; j'ai 40 ans de permis, bonus a 50 % depuis 25 ans, toujours réglé mes primes a temps et utilise d'autres assurances pour mes 2 autres véhicules et me dit que je vais faire assurer ce vehicule par mon assurance habituel .. et bien pas possible parce que que mon assureur n'accepte pas si j'ai fait l'objet d'une résiliation.

j'ai essayé ce jour d'obtenir un arrangement avec EURO ASSURANCE( correction de leur erreur et confimation que leur resiliation que j'accepte n'est pas due a une defaut de ma part)sans succés jusqu'à présent : mauvaise foi , mise devant le fait accompli , ne reconnaissent pas avoir fait une erreur.

Par ailleurs un certain nombre de détails révèlent une approche trés "épicière " et pas pro , a la limite de la (modéré) : frais d'inscription élevés ( + de 65 € ) que l'on découvre au dernier moment, relances répétées et menaçantes par mail pour non envoi de documents alors que je les avaient transmis plusieurs fois , propos changeant en fonction de l'interlocuteur, tarif augmentant de 17 % d'une année sur l'autre, frais de résiliation déduits directement du montant versés pour la prime... je n'ose pas imaginer ce qu'il se serait passé en cas de sinistre.

J'ai envoyé une réclamation et ne sais comment ce litige se conclura : a qui puis je m'adresser pour défendre mon bon droit et obtenir réparation notamment au sujet de l'enregistrement abusif au fichier central professionnel ?

Merci ?

## Par louison123, le 27/08/2014 à 10:40

- 1/ Pourquoi vous ne changez pas d'assureur?
- 2/ De quel fichier central pro vous évoquez ?

## Par arthus 78, le 27/08/2014 à 13:29

Bonjour et merci pour votre message.

J'ai deja contacté mon autre assureur (2 autres vehicules chez AMAGUIZ )mais si la fiche de renseignement pour le nouveau vehicule mentionne une résiliation , quelque soit le motif , ils n'acceptent pas.

Je sais que je peux trouver des compagnies acceptant d'assurer un véhicule apres résiliation mais a des tarifs bien plus élévés et pour le moment j'essaie, légitimement, d'obtenir une fiche de renseignement sans mention de la résiliation ni inscription au fichier.

Le fichier mentionné dans la lettre de EURO ASSURANCE est le fichier Central Professionel géré par L'Association pour la Gestion des informations sur le Risque Automobile..